

ECONOMIE, ENTREPRISES

Covid-19 : 1,7 million d'euros pour soutenir l'économie sur Brest métropole

Mis en ligne le **mercredi 20 mai 2020**

Pour accompagner et soutenir la reprise, Brest métropole et la ville de Brest mettent en place un dispositif d'urgence à destination des acteurs économiques locaux, en dégageant une enveloppe d'1,7 million d'euros.



La période de confinement a contraint un certain nombre d'activités à se mettre à l'arrêt. Aujourd'hui, la reprise s'avère complexe au vu des contraintes sanitaires imposées et des divers protocoles à mettre en œuvre. Depuis le début de la crise, la ville de Brest et Brest métropole se mobilisent afin d'accompagner les acteurs économiques locaux, en mettant en œuvre diverses mesures d'accompagnement. **Pour une reprise économique rapide, à même de redynamiser le territoire et de maintenir l'emploi**, les deux collectivités mettent en œuvre un dispositif d'urgence, en complément des aides de l'Etat et de la Région. Montant engagé à ce jour : 1,7 million d'euros.

" Ces mesures, décidées en cellule de crise, résultent d'un travail effectué depuis plusieurs semaines par les services de la ville de Brest et de Brest métropole en lien avec les acteurs économiques du territoire et les maires de la métropole ", se félicite François Cuillandre, président de Brest métropole.

525 000 euros d'aides aux TPE

Deux dispositifs sont prévus :

- > **275 000€ pour aider les TPE ayant bénéficié du fonds [COVID - Résistance](#) et qui sont en difficulté de trésorerie.** Cette aide comprise entre 3 000€ et 5 000€ sera allouée après l'intervention d'une structure d'accompagnement qui, après un pré-diagnostic favorable, motivera le soutien à apporter et la capacité de l'entreprise concernée à poursuivre son activité. Un accompagnement renforcé de l'entreprise sera réalisé durant les 6 mois suivant l'attribution de l'aide.
- > **250 000€ de soutien à l'investissement des commerçants-artisans :** cette aide est destinée à toute entreprise commerciale ou artisanale indépendante inscrite au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers de 7 salariés CDI équivalent temps plein maximum (hors Gérant/Président) et dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 1 Million d'euros HT. Cela consiste à subventionner 50% des investissements et travaux d'amélioration des locaux professionnels, notamment rendus nécessaires par les contraintes sanitaires et jusqu'à 5 000€. A noter que, le financement se traduisant par des travaux, ce dispositif contribue à soutenir l'activité des entreprises du bâtiment.

405 000 euros pour les commerçants et artisans

La baisse drastique d'activité, à la fois pour les structures autorisées à ouvrir et celles fermées administrativement, amène la Ville de Brest, Brest métropole, les Chambres Consulaires et les Vitrines de Brest à travailler de concert pour proposer un panel de solutions de soutien à court terme pour les accompagner les commerces de la métropole dans leur redémarrage :

- > 30 min de stationnement gratuit en centre-ville jusque fin septembre ;
- > Exonération du droit de terrasse pour la ville de Brest jusqu'à fin septembre ;
- > Extension physique des terrasses et installation de barnums pour les restaurateurs, quand les espaces le permettent et ce durant toute la période estivale (de mi-juin à fin septembre). Ce dispositif est mis par la métropole et la ville de Brest en concertation avec l'UMIH29, la CCIMBO, la CMA et les Vitrines de Brest ;
- > Prolongation jusqu'à la fin de l'année du report du paiement de la taxe de séjour afin de soulager la trésorerie des professionnels de l'hôtellerie ;
- > Prolongation du dispositif de bons d'achat solidaire sur la [plateforme de financement participative Kengo.bzh](#) jusqu'à l'ouverture des bars et des restaurants. A ce jour, cette opération est parvenue à collecter plus de 85 000 € pour générer de la trésorerie immédiate.
- > Mise en oeuvre d'une campagne d'attractivité avec les Vitrines de Brest.

Cet ensemble de mesures vient s'ajouter aux dispositifs déjà mis en oeuvre depuis le début de la crise.



D'autres mesures sont en cours : Brest métropole abonde au fonds Covid-Résistance à hauteur de 428 000 euros ; 79 000 € d'exonération des loyers et redevances des locataires de Brest métropole ; une aide supplémentaire à la rénovation énergétique via le portail [Tinerjie](#)... et de nouvelles aides suivront prochainement.

Partager cet article

- Facebook
- Twitter
- E-Mail
- Viadeo
- LinkedIn





HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30